



Fonctionnement et Règlement intérieur

1/ Adhésion

- Sont membres du Tennis Club de Fronton, les personnes ayant payé la cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par le bureau et soumis à l'assemblée générale.
- Le non-paiement de la cotisation entraîne obligatoirement l'annulation de l'adhésion.
- Les adhérents doivent créer leur compte sur Ten'up (permet notamment la réservation des terrains)
- Les mineurs (ou leurs représentants légaux) doivent répondre au questionnaire de santé sur leur compte Ten'up et présenter un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis (en compétition pour les joueurs qui souhaitent pratiquer de la compétition) en cas d'une réponse affirmative.

2/ Accès aux courts

- Les courts sont fermés par des serrures à codes (communiqués lorsque le dossier est complet).
- Les codes ne doivent pas être communiqués à une personne non adhérente au club.

3/ Éclairage

- L'éclairage des courts est gratuit (pour les adhérents)
- L'éclairage de la salle et des terres extérieures se fait grâce à des interrupteurs. Il suffit de les tourner pour allumer. Il ne faut pas oublier d'éteindre avant de partir.
- L'éclairage du Green se fait à l'aide d'une clé rangée dans le club house, à remettre à sa place après chaque utilisation.

4/ Réservation des courts

La réservation des courts (créneau d'une heure) se fait par internet, via Ten'up .

Quelques règles sont à appliquer :

- Pour pouvoir effectuer une 2ème réservation, vous devez avoir consommé la 1ère.
- Vous avez la possibilité de faire 5 invitations dans la saison afin de faire découvrir le club ou le tennis à des non adhérents.
- En cas de match officiel (championnat individuel) vous pouvez demander une réservation de 2 heures (après avoir vérifié les disponibilités sur Ten'up) en envoyant un mail à tennisclubfronton@gmail.com en précisant votre nom et prénom, le jour, l'heure, le terrain souhaités et le type de championnat

5/ Entretien des courts

La qualité des courts en terre battue impose certaines règles, à savoir :

Arroser le court avant de jouer (sans l'inonder).

Passer le tapis et balayer les lignes après avoir joué.

Tenue décente exigée à savoir : **chaussures de tennis obligatoires**. Les chaussures de jogging sont rigoureusement interdites.

⚠ Les terrains en terre battue ne sont pas toujours praticables, lorsqu'il pleut ou lorsqu'il a plu ils se gorgent d'eau et s'abiment si on va dessus ! Nous vous demandons d'être attentifs ⚠

Il est interdit de pénétrer sur un court détrempé par la pluie.

6/ Ecole de tennis

Les parents ou accompagnants sont responsables du jeune mineur jusqu'à sa prise en charge par le professeur et viendront le récupérer au club house à l'issue du cours.

Les professeurs, initiateurs et dirigeants du club ne sont pas responsables de la surveillance des enfants en dehors des cours.

Merci d'avertir les professeurs en cas d'absence à un cours.

Les enfants doivent avoir de quoi s'hydrater (gourde, bouteille d'eau) pendant les cours surtout quand il fait chaud ; une casquette dès les beaux jours et à l'inverse être bien couverts quand il fait froid. En cas de non-respect, l'équipe se verra contrainte de laisser votre enfant à l'ombre ou au chaud dans le club house.